Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
mercredi 5 novembre 2025 - 18 h 15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 30 octobre 2025		
Présents	Mmes BRUN, COUSTEAU (arrivée à 18h17), DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, SÉVERAC, SIMÉON, VITET (arrivée à 18h16) MM. FEDOU, PILET, SÉVERAC	
Procurations	**Mme / M.**	**a donné procuration à Mme / M.**
	Mme CANE	Mme SIMÉON
	Mme DAVILA	Mme BRUN
	Mme LEMIRE	Mme SÉVERAC
	Mme RAZAFIMBAHINY	Mme GOSSELIN
	Mme RIPOLL	Mme LACOSTE
Absent excusé	Mme DUBOIS	
Présidente	Mme SIMÉON	
Secrétaire	Mme BRUN	
Personnel administratif	. Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur – Directeur du Pôle Éducatif et Social . Responsable du Pôle Social	
Ordre du jour	1 – Désignation du secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS 3 – Création d'un poste permanent 4 – Mise à jour de la délibération du RIFSEEP 5 – Contrat groupe d'assurance statutaire 6 – Mise en place de la protection sociale complémentaire « santé » 7 – Aide aux associations caritatives 8 – Aide exceptionnelle au département de l'Aude (incendies été 2025) 9 – Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés 10 – Informations diverses 11 – Décisions de la Commission Permanente *(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, le point n° 11 sera débattu à huis clos.)*	

Mme la Présidente : Bonsoir à toutes et à tous. On n'est pas très nombreux, mais il y a le quorum. Je vais commencer par l'appel, comme d'habitude.

Mme la Présidente procède à l'appel.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : Pour ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, Mme Brun, en es-tu d'accord Véronique ? *Mme BRUN accepte*. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Brun en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS

Mme la Présidente : Avez-vous des remarques à faire sur le procès-verbal du 25 août 2025 ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 25 août 2025			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

3 – Création d'un poste permanent

M. Séverac : Vous savez que Madame Dekée, notre responsable du service Point Écoute Jeunesse et Famille, qui a pris ses marques au CCAS depuis quelques mois, va partir à la retraite dans quelque temps, enfin assez rapidement maintenant. Dans le cadre du remplacement de ce départ à la retraite, d'un agent qui était à temps complet et qui va intervenir à compter du mois de mars 2026, et dans le cadre d'une réorganisation de ses missions, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission famille, parentalité et insertion sociale, à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur le grade d'assistant socio-éducatif, c'est un poste de catégorie A nécessitant une condition de diplôme pour pouvoir pourvoir le poste. Cette condition de diplôme et ce poste-là devront permettre ensuite, avec la CAF, d'obtenir des subventions pour faire face à sa rémunération.

Mais le but de la création du poste, c'est bien d'avoir un assistant socio-éducatif qui puisse intervenir sur les missions que l'on attend de lui. Ses missions sont les suivantes :
- Concevoir, conduire et coordonner des démarches de soutien et d'accompagnement des personnes, ou groupes de personnes, en situation de vulnérabilité en créant les conditions de leur protection et du respect de leurs droits, ou de leur considération dans leurs droits
- Assurer un accompagnement global de la personne dans le respect de sa singularité
- Réaliser un diagnostic socio-éducatif de la personne ou du groupe auprès duquel elle intervient
- Élaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé adapté aux attentes et besoins individuels de la personne
- Concevoir et animer des activités individuelles et collectives visant à la socialisation, l'autonomie, l'intégration ou l'insertion sociale des personnes accompagnées
- Aider à maintenir le lien social et familial
- Construire et entretenir un réseau partenarial

Ce poste reprend une partie des missions qu'effectuait Madame Dekée. L'agent recruté travaillera en partenariat et en collaboration avec l'ensemble du CCAS, mais aussi les autres services comme le pôle tranquillité publique, la jeunesse, de manière à pouvoir intervenir sur l'ensemble du spectre de l'accompagnement socio-éducatif. Que pouvons-nous dire de plus ? L'objectif, c'est d'écrire un projet détaillé et efficient autour de la thématique de la parentalité afin de renforcer le pôle social et une nouvelle offre de services. Ce poste a été présenté en CST, Comité Social Territorial, et en Commission du personnel aussi, bien sûr. Il a été approuvé à l'unanimité et il va être créé sur le budget du CCAS. C'est pour cela que nous vous le présentons aujourd'hui en tant que tel. Voilà, je ne sais pas si on peut rajouter des choses.

M.Archidec : Vous avez fait une bonne définition.

Mme la Présidente : La création de ce poste a été évoquée sur d'autres instances. Hier, nous avions une réunion du CLSPD au cours de laquelle il a été question d'accompagnement éducatif avec les partenaires concernés, éducation nationale, les services de la mairie, les services de l'agglo, la Mission locale. La création de ce poste a été évoquée et n'a pas apporté de remarques particulières. Sur la nécessité, elle y est indéniablement et c'est bien pour cela qu'on le crée. Je pense que cela pourra répondre à des besoins réels de la collectivité qui, jusqu'à présent, étaient pris en charge par Madame Dekée. Il y avait également sa collègue qui travaille avec elle à la Maison des Jeunes et des Familles, cette collègue est actuellement arrêtée, mais va revenir au sein du pôle tranquillité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Ce travail partenarial, comme on le disait, avec les différents ser
Centre Social, est indispensable. La personne qui va être recrutée va rentrer dans cette boucle-là, et dans ce travail transverse nécessaire à la prise en charge satisfaisante des familles et des jeunes qui seraient susceptibles d'avoir besoin de ces services. Monsieur Pilet ?

M. Pilet : On est bien sûr favorables à cette création. J'avais juste une remarque, comment et quand le profil de poste pour la candidature va-t-il se discuter, et y serons-nous associés ?

Mme la Présidente : D'ores et déjà, le profil de poste va répondre aux missions qu'a évoqué tout à l'heure Philippe Séverac. Le profil de poste, on va parler d'éducateur spécialisé entre autres, me semble-t-il, par rapport à ce qui est attendu.

Mme Mourareau : L'appel à candidatures a été travaillé, on est donc prêts à le lancer assez rapidement.

Mme la Présidente : Le plus tôt sera le mieux de façon que la vacance soit la plus courte possible.

M. Archidec : Il faut le faire le plus tôt possible. On a travaillé aussi avec la CAF, je trouve qu'on a bien travaillé avec la CAF sur ce sujet-là, donc le plus tôt possible sera le mieux.

M. Fedou: Pour nous non plus, il n'y a pas grand-chose à rajouter étant donné qu'on était favorable à la création d'un poste d'assistance socio-éducative depuis 2020, on voit que ça arrive enfin. On est donc très favorables à cette création de poste.

Madame la Présidente : Vous n'étiez pas forcément sur l'aspect éducateur spécialisé, vous étiez plus sur l'aspect social avec assistante sociale. Alors, certes il y aura cet accompagnement d'assistante sociale, il y a également le Conseil départemental qui peut assurer ça, la Maison des solidarités est à côté. On a appris que la MDS de Frouzins avait recruté deux assistantes sociales qui sont arrivées hier, c'est une bonne nouvelle. Cela va permettre, sans aucun doute, à de nombreuses familles fonsorbaises d'avoir un meilleur suivi que celui qui existe aujourd'hui. On est donc plus sur l'aspect éducatif. On ne peut pas éliminer l'aspect social, c'est bien évident parce que malheureusement ça marche souvent ensemble. Mais voilà, il me semble que l'on va couvrir ce spectre-là. S'il n'y a pas de d'autres remarques, je le mets aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Création d'un poste permanent			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

4 – Mise à jour de la délibération du RIFSEEP

M. Séverac : La mise à jour de la délibération du RIFSEEP au CCAS est un peu plus brève que pour le Conseil municipal. Sur le fond, la modification consiste à intégrer justement la création de ce poste de chargé de mission famille, parentalité et insertion sociale dans le tableau de nos montants de l'IFSE, mais pour votre information, parce qu'on a eu des remarques de la préfecture, il faudra dorénavant que toutes les délibérations concernant le RIFSEEP reprennent l'ensemble des déterminations des groupes de fonction, le montant maximum, la répartition des emplois de la collectivité, au sein de ceux-ci, c'est-à-dire la totalité de la délibération et pas seulement l'article 2. Il faut également que l'on retire de ces délibérations la référence au congé pathologique parce que ce sont des congés de maladie ordinaire, il n'y a donc pas lieu de faire un cas particulier.

Mme la Présidente : Congé maternité et pathologique. Pour le congé pathologique, on peut supposer que si les gens sont en maladie, ils ont tous une pathologie.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

M. Séverac : C'est pour ça que c'est un congé de maladie ordinaire, il faut aussi que l'on fasse plus référence au maintien des primes précédentes puisque la première, avec le nouveau régime, qui a été prise en juillet de l'année dernière y fait référence ; les suivantes n'ont donc plus à faire référence à ces primes. La correction, pour le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine, concerne plus la commune que le CCAS. Puis, il faut surtout veiller que dans chaque nouvelle délibération sur le RIFSEEP, il y ait une mention qui dise que l'on abroge les délibérations précédentes parce qu'apparemment on ne l'avait pas et la préfecture y tient. Mais là, la modification essentielle, c'est l'inclusion de ce nouveau poste dans la grille des montants IFSE.

M. Fedou: J'ai une remarque, mais j'ai la réponse. Ce nouvel agent, ou cette nouvelle agente, sera-t-elle éligible à la prime Ségur ?

Mme la Présidente : Je ne sais pas si les éducateurs spécialisés rentrent là-dedans. Dans la mesure où c'est assistant socio-éducatif, est-ce possible ? Oui, d'accord. S'il n'y a pas d'autres remarques... Oui, Monsieur Pilet ?

M. Pilet : C'est une précision sur la mise à jour du RIFSEEP et le document que l'on nous a remis, on le retrouve sur d'autres points. Il est indiqué que Madame la Présidente et Monsieur Séverac proposeront « au Conseil municipal », je pense que c'est une coquille ? Et il y a au moins deux autres points...

Mme la Présidente : Dans notre texte, on a bien « au Conseil d'administration », je pense que ça a été un copié/collé, fort probablement, à partir du document du Conseil municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Mise à jour de la délibération du RIFSEEP			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

5 – Contrat groupe d'assurance statutaire

Mme la Présidente : Le point n° 5 a été retiré puisqu'il n'a pas été encore présenté à la Commission du personnel communal. Donc à l'occasion d'un prochain CA CCAS, nous en reparlerons.

6 – Mise en place de la protection sociale complémentaire « Santé »

M. Séverac : Il s'agit de faire le pendant pour le CCAS de ce qui a été voté en CM. L'avis du Comité Social Territorial était joint à l'ordre du jour et est évidemment favorable. Nous vous proposons de mettre en place la protection sociale complémentaire pour le volet risques santé, puisque le risque lié à l'incapacité de travail ou appelé risque prévoyance, ou garantie maintien de salaire, avait déjà été mis en place au 1er janvier dernier. Là, il s'agit de mettre en place le 2ème volet au 1er janvier 2026. Après avis du Comité Social Territorial et adoption d'une délibération en ce sens, les employeurs territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent et, à partir du 1er janvier 2026, les employeurs auront l'obligation de participer à cette complémentaire sur le volet santé, avec un montant minimum de la participation complémentaire fixée à 15,00 euros bruts mensuels par agent.

Pour bénéficier de la participation financière mise en place par l'employeur, l'agent doit avoir adhéré à des contrats santé qui doivent présenter des garanties minimales définies par décret, et avoir adhéré à une mutuelle qui rentre dans une liste de contrats dits labellisés. À partir de là, la participation financière versée par l'employeur ne peut pas excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent. Mais cette participation, je vais venir sur son montant, est directement versée à l'agent sur son bulletin de salaire, ou à l'organisme gestionnaire du contrat qui l'a déduit de la cotisation si c'est le choix de l'agent, ou uniquement s'il y a une convention de participation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Cela concerne évidemment tout le monde, stagiaire, titulaire ou con
ou de droit public. On propose les mêmes montants que ceux l'on a proposés au Conseil municipal pour les agents de la commune, c'est de faire quatre tranches avec le minimum prévu de 15 euros par agent et par mois pour les agents dont le montant brut de salaire mensuel, hors élément variable est supérieur à 2 901 euros par mois, de 2 301 euros à 2 900 euros une participation de 17 euros, et de 1 801 euros à 2 320 euros, et moins de 1 800 euros, 25 euros de participation de la commune, c'est-à-dire des seuils qui sont variables selon le montant du salaire, et qui soient un peu plus marqués pour ceux qui ont des salaires plus bas.

Mme la Présidente : On vous fera passer le détail lors du prochain CA. Là, je ne l'ai pas et vous ne l'avez pas non plus, de savoir combien d'agents vont bénéficier de 25 euros, combien vont bénéficier de 17 euros ou de 15 euros sur le CCAS.

M. Fedou: Juste pour comprendre, il a été retenu la MNT Santé, c'est un contrat...

Mme Mourareau : Non, en fait on a retenu le principe de la labellisation.

M. Fedou: OK, d'accord.

Mme la Présidente : S'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Mise en place de la protection sociale complémentaire « Santé »			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Mme la Présidente : Je l'ai dit en Conseil municipal, ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités que d'avoir choisi de moduler la participation de la collectivité en fonction des salaires. J'ai des exemples, pas loin, où c'est 15 euros pour tout le monde, point. On peut quand même le faire remarquer.

M.Pilet: On n'est pas les seuls non plus.

M. Fedou : Voilà, j'allais dire ça, et il y a des communes qui font mieux.

7 – Aide aux associations caritatives

Mme la Présidente : Je vous rappelle que nous avions déjà fait cela les années précédentes, à savoir que dans le cadre du soutien que l'on souhaite apporter aux trois associations caritatives de la commune, Secours catholique, Restos du cœur et Épicerie sociale Croix-Rouge, nous avons déjà donné des bons d'achat de 500 euros à chacune de ces trois associations de façon qu'elles puissent notamment acheter du frais ou ce dont ont besoin leurs bénéficiaires, qu'elles disposent de cette liberté de choix, qu'elles répondent aux besoins effectifs, sachant en plus qu'aujourd'hui les dons qui leur sont faits, ou plutôt ce qui leur est donné par les institutions type Banque alimentaire, etc. qui les approvisionnaient de façon très large ont des difficultés. De fait, les associations caritatives ont sans aucun doute des besoins majorés avec, encore une fois, un nombre de ménages plus importants qui les fréquentent.

Je vous propose donc de donner 500 euros à chacune des trois associations citées. Y a-t-il des remarques ? Madame Durier, il ne faut peut-être pas que vous participiez au vote, car vous êtes partie prenante en tant que Présidente d'une des associations concernées. C'est vrai qu'on ne l'a pas fait jusqu'à présent, mais normalement il me semble que nous aurions dû le faire.

Mme Mourareau : Jusqu'à présent, on ne faisait pas forcément un vote systématique, mais là effectivement c'est un vote et il est nécessaire que vous sortiez.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Mme la Présidente : Pas trop loin, juste derrière la porte, parce q
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Madame Durier, vous pouvez rentrer.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Aide aux associations caritatives			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	1	Mme Durier

8 – Aide exceptionnelle au département de l'Aude (incendies été 2025)

Mme la Présidente : Puisque nous sommes sur les aides, nous avons été sollicités, et on n'en a pas été étonnés, par l'Association des Maires de France, suite aux incendies dramatiques qu'a connu l'Aude cet été, avec les destructions que l'on sait, de maisons, d'équipements agricoles et le décès d'un habitant du secteur. Nous souhaitons répondre à la demande de soutien formulée et il vous est proposé de participer pour 5 000 euros, comme nous l'avons fait chaque fois que nous avons été sollicités, quel que soit le drame pour lequel nous avons répondu. Avez-vous des questions ? Monsieur Pilet.

M. Pilet : C'est un complément de ce qui a été accordé en Conseil municipal.

Mme la Présidente : Ah non, en Conseil municipal l'information que vous avez eue, c'est que c'est le CCAS qui allait accorder l'aide. On est sur 5 000 euros, en êtes-vous d'accord ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

M. Fedou: Juste sur ce point, je voudrais rajouter que l'on voit qu'il y a un gros travail quand même du point de vue du personnel CCAS pour nous fournir les informations sur la traçabilité des différentes aides qui sont versées. Pour ma part, je trouve que c'est une très bonne chose.

Mme la Présidente : On l'a de façon systématique effectivement.

M. Fedou: Mais détaillée comme ça, moins quand même. Là, je trouve que c'est une belle avancée, il faut le souligner.

Mme la Présidente : Merci. Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés.

9 – Manifestations organisées par le CCAS en faveur des aînés

Mme la Présidente : Corinne, tu nous fais un petit bilan du voyage ANCV ?

Mme Gosselin : Le voyage ANCV s'est déroulé cette année du 7 au 14 septembre dernier, à Balaruc-les-Bains, dans un village vacances géré par Miléade. Ça s'est très bien passé, on a eu une météo très favorable. 39 personnes étaient sur le voyage. Au niveau des sorties principales, nous sommes allés aux Saintes-Maries-de-la-Mer, nous sommes allés à Aigues-Mortes, nous sommes également allés à Sète, à Pézenas et nous sommes allés aussi déguster des huîtres dans un mas, bien sûr ostréicole. Voilà, que dire d'autre ? Tout a été apprécié. Le village vacances était complet, il faut tout de même le signaler, en ce début du mois de septembre, on était très, très nombreux et les soirées étaient organisées, très festives, avec des spectacles, avec des soirées dansantes, avec des animations, des animateurs au top, vraiment, vraiment ! Les soirées étaient de qualité, les repas étaient sous forme de buffet et ça a été apprécié par tout le monde. On a bien mangé et on a pu bénéficier, quand la météo était très agréable, des infrastructures à savoir piscine, pétanque et la mer qui était juste à côté. On était vraiment idéalement situés, juste à côté du casino, donc certains sont aussi allés un petit peu dépenser leur retraite. On est allés au marché, car il était vraiment à 200 mètres de là où on était, on était vraiment très, très bien situés cette année. D'un commun accord, tout le groupe était ravi.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

On n'a pas ramené la moitié du bus covidée cette année, donc c'étai rentrer en forme, fatigué, mais en forme parce que les vacances, ça fatigue, c'est bien connu. C'était huit jours en excellente compagnie, excellent groupe, convivialité, tout le monde était content et je crois que nous n'avons eu que des retours favorables.

Mme la Présidente : Était-ce des habitués ou des nouveaux ?

Mme Gosselin : Il y a eu, je dirais, peut-être une dizaine de nouveaux cette année. La destination était semblable à celle de l'année dernière, il y a beaucoup d'anciens qui n'ont pas voulu venir parce que quelques visites étaient similaires. On avait un peu peur de ne pas remplir le bus, mais un bouche-à-oreille s'est créé et on a eu une dizaine de nouvelles personnes cette année. À Pézenas, c'était la même visite, mais à Aigues-Mortes on a fait les salins et c'était très intéressant. L'an dernier, on avait fait la vieille ville, c'était vraiment complémentaire, c'était top. Avez-vous des questions ?

Mme la Présidente : Merci Corinne, d'avoir accompagné.

Mme Gosselin : C'était avec plaisir, j'ai géré une rage de dents et un souci physique dès le 2ème jour, je me suis dit : « Ouh là, ça commence fort », puis ça s'est calmé de suite. La rage de dents a mis quelques jours, mais ça va.

Mme la Présidente : Merci à toi. Le Salon Bien Vieillir, est-ce vous qui nous en parlez Madame Lidos, s'il vous plaît ?

Mme Lidos : Le Salon Bien Vieillir, 2ème édition, a lieu le samedi 22 novembre de 9 heures à 16 heures, en présence de la CARSAT comme l'année dernière. Au niveau des conférences, il y aura une conférence à 9 heures 15 sur « Ma retraite, mode d'emploi. » Il y a de nouveau cette année à 10 heures 15 un atelier sonore d'apaisement, un atelier à 10 heures 30 « Vieillir chez soi, aide et accompagnement », ce sera une étude de cas, avec un cas bien précis et avec des partenaires qui pourront intervenir à chaque évolution de la dépendance pour dire comment ils peuvent se positionner auprès de la famille et du ménage. À 11 heures 30, il y aura une inauguration par la Présidente du CCAS. À 11 heures 30, il y aura également un atelier « Mobilité Équilibre » organisé par la gym volontaire de Fonsorbes. Il y a deux fois 30 minutes un atelier Quidi Ball, sûrement avec des ballons. À 14 heures, un atelier sonore d'apaisement, et de 14 heures à 16 heures des ateliers créatifs de scrabble, belote et tarot. On avait fait le constat l'année dernière que nos adhérents fonsorbais n'étaient pas venus au salon, donc cette année, comme il n'y a pas trop d'activités le samedi après-midi pour eux sur Fonsorbes, on leur propose de venir sur des ateliers créatifs. On va essayer de faire un système de parrainage pour essayer de mobiliser le maximum de gens. Au niveau des partenaires, ce sont les mêmes que l'année dernière, peut-être l'AJH avec l'accueil des aidants.

Mme Cousteau : Oui, on sera présent pour présenter le dispositif Répit des aidants, qui a lieu à Fonsorbes tous les jeudis.

Mme la Présidente : Avez-vous des inscriptions pour cela ou pas ?

Mme Cousteau : Non.

Mme la Présidente : On a pourtant communiqué.

Mme Lidos : Mais là on vient pour ça.

Mme la Présidente : Rien de particulier par rapport à ça. On va voir si la CARSAT lance des invitations à distance comme elle l'a fait l'année dernière.

Mme Lidos : L'année dernière, ils avaient lancé des invitations par texto, mail, sur un périmètre de 20 km à la ronde pour les gens qui étaient à la retraite dans les six prochains mois, et qui étaient à la retraite les six derniers mois. C'est toujours la grosse affluence le matin à 9 heures.

Mme la Présidente : Est-ce que l'organisation sera la même que l'année dernière, c'est-à-dire que les gens feront la queue pendant un temps fou ?

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Mme Lidos : Oui parce que la CARSAT refuse de donner des tickets les gens viennent, ils se disent que, voilà, c'est bon. On a changé de système cette année, on a fait un genre de labyrinthe donc ils sont obligés de passer devant tous les stands.

Mme la Présidente : Parfait.

Mme Lidos : Mais bon voilà, on essaie... Un peu comme Ikea, vous êtes obligés de passer devant tous les stands, comme ça au moins quand ils attendent ils peuvent regarder à droite et à gauche, ils peuvent... voilà, on essaie.

M. Fedou: Après, on voit bien que ça se développe pas mal parce que j'ai vu, je crois que c'est la semaine prochaine, il y en a un sur Lévignac, sur trois jours. Il y a pas mal de collectivités qui le font parce que je pense que c'est un enjeu sociétal aussi, le Bien Vieillir.

Mme la Présidente : Le vieillissement de la population fait que ce sont des sujets qui intéressent de plus en plus d'administrés. On passe au repas du Nouvel An, s'il vous plaît. Oui, ce sera le 10 janvier, le repas sera assuré par le traiteur Les Marmites en Folie. Vous voulez le menu ? Pour l'apéritif, kir ou cocktail sans alcool, et assortiment de mini-feuilletés. L'entrée, salade terre et mer, méli-mélo de salade de saumon fumé, brunoise de pommes, brisures de noix, foie gras, ficelle du sud-ouest, oignons frits, tomates confites, crème balsamique. Le plat : fondant de chapon, farce aux cèpes et sa sauce aux éclats de cèpes, gratin dauphinois et son fagot aux 3 légumes. Duo de fromage servi avec salade, et en dessert un Saint-Honoré revisité au caramel beurre salé, confiture de lait, chantilly et coulis ; eau plate, vin rouge et rosé. Voilà, vous savez tout sur le repas du Nouvel An.

Mme Lacoste : On ne retrouve pas le Paris-Brest. Effectivement, ce matin on a eu l'information comme quoi Nadia s'était trompée, elle nous a parlé d'un Paris-Brest alors que ce sera un Saint-Honoré.

Mme la Présidente : Les invitations vont partir très rapidement. Juste pour ce qui concerne nous tous, membres du CA, pour les administrateurs désignés, c'est gratuit, mais les élus, nous payons.

M. Pilet : Excusez-moi...

Mme Lacoste : À la Commission permanente de lundi, enfin la Commission activités avec Madame Cousteau, on a discuté et elle aurait des résidents qui pourraient participer au repas.

Mme Cousteau : Ma question était que nous accueillons sur la MAS et le FAM des résidents qui pourraient bénéficier de ce repas étant âgés de plus de 65 ans. Du coup, on a discuté de comment on pouvait faire participer ces habitants de Fonsorbes.

Mme la Présidente : Oui, j'ai eu le retour et ce qui a été validé c'est bien entendu le fait qu'ils puissent s'inscrire et que les accompagnateurs bénéficient de la gratuité du repas. C'est ce que vous avez décidé ?

Mme Lacoste : Voilà, les accompagnateurs qui viendraient avec vos résidents bénéficieraient de la gratuité. Lundi, j'avais évoqué le fait de rajouter un point au Conseil d'administration de ce soir pour modifier le tarif. On n'était pas dans les délais, donc comme vous avez vu que le point n° 5 a été reporté, on fera un nouveau CA mi-décembre avec le point n° 5 et le tarif, comme nous l'avons évoqué.

Mme Cousteau : Je m'étais également porté porte-parole de l'EHPAD, j'avais demandé comment ils allaient pouvoir participer également.

Mme Lacoste : Oui, on les avait déjà contactés.

Mme la Présidente : Pour les résidents de l'EHPAD, il faut qu'il y ait un accompagnateur aussi.

Mme Cousteau: Si on veut favoriser la participation des résidents de l'EHPAD, je pense qu'il faut appliquer les mêmes conditions. Le fait qu'ils ne soient pas accompagnés gêne leur participation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Mme Lacoste : D'accord, à ce moment-là on verra avec la directri

Mme Lidos : Au niveau organisation, ils avaient du mal parce qu'il y avait moins d'accompagnateurs le week-end et c'était compliqué pour eux de se détacher du personnel. Ça n'avait donc pas pu être réalisé.

Mme Cousteau : Je comprends, mais en termes d'équité sur la Ville, je pense qu'il faut qu'ils bénéficient des mêmes conditions.

Mme Lacoste : Bien sûr.

Mme la Présidente : Informations diverses, Octobre Rose.

10 – Informations diverses

Mme Lidos : Nous allons remettre le chèque d'Octobre Rose mardi 18 novembre. Nous avons compté et recompté, et je remercie Adeline qui est la nouvelle régisseuse du CCAS d'avoir compté des pièces de 0,10 €, de 0,50 €. On a eu du mal à tomber sur nos pieds, mais bon voilà, on a 3 852,09 euros récoltés cette année.

Mme la Présidente : C'est mieux que l'année dernière.

Mme Lidos : Oui, pratiquement 1 000 euros de mieux que l'année dernière. Après, on remercie énormément l'ALAE, ce sont eux qui ont fait un peu la différence entre autres. L'ALAE a fabriqué des bijoux, les enfants ont fabriqué des bijoux et ils ont été vendus le soir quand les parents ont récupéré les enfants, et c'est vrai que ça a mobilisé beaucoup de monde.

Mme la Présidente : C'est bien. C'est à la fois bien pour la démarche Octobre Rose, mais c'est également sensibiliser les enfants à la maladie. Ils peuvent en parler à leurs mamans. C'est aussi faire participer tous ces enfants à la vie de la commune et à des actions qui sont portées, de manière générale, par la commune. Et ils ont participé aussi aux décorations de ronds-points, etc. Ça n'a pas été uniquement des ventes de petits objets.

Mme Lidos : Et la ventilation, 80 % et 20 % avaient déjà été votées lors d'un dernier CA. Ça fait 80 % pour l'ISGT, ça fait une somme de 3 081 euros. Il y a quelqu'un qui a fait un chèque directement de 30 euros à l'ordre de l'ISGT et, Candirathon, 20 %, ça représente 770,42 euros.

Mme la Présidente : C'est bien. Quelques mots sur la navette ?

Mme Lacoste : Oui, on peut dire quelques mots. Elle a été remise en service lundi. Ce matin nous n'avions pas de candidats. Par contre, il y en a deux demain après-midi, deux personnes pour faire un trajet. Et 7 personnes se sont déjà inscrites, elles ne l'ont pas encore utilisée, mais bon voilà, on va voir ce que ça donne d'ici quelques semaines.

Mme la Présidente : OK, on verra comment les Fonsorbais se l'approprient. Monsieur et Madame, s'il vous plaît, je vais vous demander de quitter la salle puisque nous allons passer aux décisions de la Commission Permanente. Bonne soirée à vous.

Mme Cousteau : Tant qu'on était sur les informations diverses, je voulais rajouter que je remercie l'Association des Retraités de Fonsorbes qui sont venus bénévolement lors des 20 ans de l'anniversaire de la MAS. Merci beaucoup.

Mme la Présidente : Madame Razafimbahiny, qui appartient à l'ARF, n'est pas là, mais c'est bien que vous le notiez. Effectivement, moi je suis passée et j'ai vu qu'ils étaient nombreux, et dans un premier temps je me suis dit : « Mais, est-ce que ce sont d'anciens salariés de... ? »

Mme Cousteau : Il y en avait une, oui, ancienne salariée, mais de nombreux retraités de l'Association des Retraités sont venus bénévolement nous aider à servir.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 031-263103095-20251217-PVCACCAS05_11-DE

Mme la Présidente : C'est bien qu'il y ait ce partenariat qui se fa
Ville de manière générale. Oui, c'est une bonne chose.

Mme Cousteau : Merci beaucoup.

Mme la Présidente : Je suppose que vous l'avez dit à sa présidente qui était là, malgré sa béquille ?

Mme Cousteau : Bien sûr, mais je profite de cette instance officielle.

La séance est levée à 18h53.

La Secrétaire de séance

Véronique BRUN

CCAS DE FONSORBES

Mme la Présidente du CCAS,

Mme Françoise SIMÉON